



COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Saintonge fixe notamment comme objectifs la revitalisation des centres-bourgs et la remobilisation du parc ancien. La Communauté des Communes souhaite mettre en place sur l'ensemble du territoire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui débutera par une étude pré-opérationnelle évaluée à 53 940 € HT. L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat finance cette étude à hauteur de 50%.

L'étude pré-opérationnelle est susceptible de bénéficier d'une aide des fonds européens au titre de LEADER à hauteur de 80% maximum des dépenses éligibles.

Compte tenu de l'aide de l'ANAH, le Président décide de solliciter une aide LEADER sur la base d'une dépense subventionnable de 53 940 € HT, suivant le plan de financement ci-dessous :

- ANAH 50% soit 26 970 €
- LEADER Haute Saintonge 30% soit 16 182 €
- autofinancement de 20% soit 10 788 €.

Fait à Jonzac,

Le **05 AOUT 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge